

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Nicolet, tenue le **lundi 3 avril 2023, à 18 h 30**, en mode virtuel.

Président d'assemblée : François Lefebvre
Secrétaire d'assemblée : Maryse McMahon
Directrice générale : Julie Côté

Participants : 55

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Marie-Pier Gaudet, conseillère en communication pour la Caisse Desjardins de Nicolet, et maître de cérémonie de la soirée, souhaite la bienvenue à tous et invite François Lefebvre, président du conseil d'administration de la Caisse et également président d'assemblée, à prendre la parole.

Au nom du conseil d'administration, le Président souhaite à son tour la bienvenue à tous.

Il présente les gens qui l'accompagneront à l'animation ou qui seront en soutien soit :

- Maryse McMahon, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Karine Muise, adjointe à la direction générale ;
- Stéfanie O'Bomsawin Gauthier, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Julie Côté, directrice générale de la Caisse.

Il explique que ces personnes l'assisteront afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements et verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Comme précisé dans l'avis de convocation, Il rappelle que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. C'est lors de cette période que les membres se prononceront sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Pour débiter, Marie-Pier Gaudet invite les participants à visionner un message enregistré à leur attention, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2.- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Marie-Pier Gaudet partage avec les participants quelques informations utiles pour faciliter :

- Le déroulement de l'assemblée;
- Les votes en direct, et;
- Les interactions.

Précision sur les membres

Elle précise ensuite que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Considérant la votation en direct, le Président explique qu'il est requis de nommer deux scrutateurs.

Il informe l'assemblée que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'il puisse communiquer les différents résultats. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Il recommande que Marie-Pier Gaudet et Roxanne Thibault agissent comme scrutatrices puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation avant l'assemblée.

Il rappelle que seul un membre de plein droit peut proposer ou appuyer une proposition.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER la proposition de nommer Marie-Pier Gaudet et Roxanne Thibault comme personnes scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Maryse McMahon, secrétaire du conseil d'administration, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Adoption d'une résolution spéciale
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et au règlement intérieur de rotation
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

[Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse.]

Le Président demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

Aucune question et aucun commentaire n'est soulevé séance tenante.

3.- RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Marie-Pier Gaudet introduit la présentation du rapport du conseil d'administration en expliquant qu'il n'y aura pas la lecture intégrale. Elle invite le Président à transmettre dans ses mots quelques fiertés des réalisations de la Caisse pour 2022.

Avant de présenter ses fiertés, le Président présente tous les membres du conseil d'administration :

Aux postes d'officiers :

- François Lefebvre, Président;
- Jeannine Chartrand, Vice-présidente;
- Maryse McMahan, Secrétaire;

Aux postes d'administrateurs et d'administratrices :

- Pierre-Alexis Anctil ;
- David Beauchemin;
- Sébastien Couture ;
- Dominique Doyon ;
- Samuel Dubuc ;
- Sylvain Houle;
- Stéfanie O'Bomsawin Gauthier;
- Yves Villiard;
- René Vouligny;
- Et Philippe Nadeau, Jeune administrateur de la relève.

Au nom du conseil d'administration, le Président souligne aussi l'arrivée de Nathan Rheault à titre de jeune administrateur de la relève. Le programme Jeunes administrateurs de la relève permet à des jeunes âgés de 18 à 30 ans de contribuer activement au développement de notre Caisse en siégeant au conseil d'administration en plus de leur permettre de participer activement aux rencontres et aux discussions du conseil, mais sans droit de vote.

Le Président du conseil d'administration présente ses fiertés de la dernière année :

- «En 2022, nous avons fait évoluer notre aide aux écoles et auprès de la jeunesse en bonifiant les Prix Fondation Desjardins afin de soutenir plus de projets de notre milieu. À cet effet, 18 projets ont pu recevoir une aide financière de Desjardins, pour un montant total de 53 000 \$. Les projets visent entre autres à favoriser la persévérance scolaire, l'estime de soi et l'engagement des jeunes.
- Aussi, grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire et en éducation financière afin de développer l'autonomie de nos membres. Nous avons été parmi les premières régions au Québec à offrir il y a déjà 10 ans, le programme Mes finances, mes choix, aux jeunes afin de mieux les outiller dans la gestion de leurs finances personnelles. Chaque année, avec la collaboration du Carrefour Jeunesse-Emploi, c'est près de 700 jeunes de 16 à 25 ans qui participent à au moins un de nos 17 ateliers en éducation financière. Toujours sous le thème de l'éducation financière, dans la dernière année, nous avons réalisé 3 conférences sur le thème de la Prévention de l'exploitation financière des personnes vulnérables, notamment nos personnes âgées.

- Par ailleurs, une de mes grandes fiertés vient de notre rôle de leader socio-économique dans le milieu qui, dans le contexte économique actuel, prend toute son importance. Année après année, grâce à nos différents leviers financiers et notre volonté d’être un acteur de changement pour le développement durable de nos collectivités, nous appuyons plusieurs initiatives. Vous pourrez en découvrir quelques-unes ce soir lors de la présentation du point sur notre engagement dans le milieu, mais je souhaite particulièrement profiter de l’occasion pour inviter les différents organismes et partenaires du milieu à nous faire part de leurs projets et voir avec eux comment nous pouvons les soutenir.
- Enfin, je ne peux passer sous silence que la Caisse de Nicolet a franchi une étape importante en 2022, soit celle de devenir centenaire. Tout au long de la dernière année, nous avons souligné cet important anniversaire dans nos communications, par des concours, une œuvre d’art et finalement par une fête de clôture avec nos membres en décembre dernier. Forte de son passé, mais résolument tournée vers l’avenir, la Caisse de Nicolet continue et continuera de mettre l’intérêt des membres au cœur de ses décisions. Nous sommes plus que jamais engagés à continuer d’évoluer pour les prochains 100 ans. »

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le Président poursuit avec le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d’intérêts n’a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l’égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s’appliquent.
- La Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Marie-Pier Gaudet cède la parole à Julie Côté, directrice générale de la Caisse, pour les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Avant de poursuivre avec les résultats financiers, la Directrice générale partage à son tour quelques-unes de ses fiertés pour l'année 2022 :

- « Conscients que chaque hausse de taux crée une pression potentielle pour les membres les plus à risque, soit ceux détenant des prêts à taux variables ou qui subissent une forte hausse de leur paiement hypothécaire à la suite du renouvellement de leur prêt, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des contacts téléphoniques personnalisés. À l'échelle du Mouvement, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés. Ici à la caisse, nous avons téléphoné à 88 membres pour leur proposer des solutions. Il n'y a pas de solution unique, mais nous regardons avec eux plusieurs options qui s'offrent à eux.
- Également, nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de rehausser notre sécurité et poursuivre notre transformation numérique, au bénéfice de nos membres. La reconnaissance vocale qui permet l'authentification sécuritaire des membres en est un bon exemple. Grâce à cette technologie, l'empreinte vocale, aussi unique que des empreintes digitales, favorise la protection des membres qui communiquent avec notre centre d'appel AccèsD. On peut aussi penser à l'assistance virtuelle qui permet plus d'autonomie et moins d'attente au téléphone pour effectuer des transactions. Tous les appels au 1 800 Caisses sont dorénavant traités par l'assistante virtuelle, avec un degré de précision de plus de 91 %. La technologie ne signifie pas pour autant l'inaccessibilité à parler au téléphone à de vrais conseillers. Notre équipe d'accueil téléphonique demeure disponible 7 jours sur 7, de 6 h à minuit.
- Ma dernière fierté va naturellement à l'équipe de la Caisse de Nicolet pour qui le travail au quotidien consiste à vous donner le meilleur d'elle-même et du grand Desjardins pour toujours mieux répondre à vos besoins. Dévoués et disponibles, nos employés ont à cœur de faire une différence auprès des membres qu'ils accompagnent dans leurs projets et leurs rêves. Dans le contexte ambigu et exigeant des dernières années, des derniers mois, ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement exemplaire. Je tiens donc à les remercier chaleureusement et sincèrement. »

Une capsule vidéo portant sur les résultats financiers de la Caisse de Nicolet pour la dernière année est visionnée par les membres et présente les principaux éléments suivants:

- Membres à la caisse : 18 469;
- Volume d'affaires total de 2,28 G\$, variation positive de 3,4 % sur 2021;
- 1,38 G\$ en Épargne et placements, 0,90 G\$ en Financement;

BILAN
ACTIF : 941,8 M\$ croissance de 5,9 %
- Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières 13 M\$;
- Placement fonds de liquidité sous gestion et dépôts à terme : 47,2 M\$;
- Prêts aux membres : 814,5 M\$;
- Placements dans la Fédération : 35,5 M\$;
- Autres actifs : 33,2 M\$;
- Provision pour perte de crédit : 1,6 M\$
- PASSIF : 828,2 M\$ croissance de 6,8 %
- Dépôt des membres : 743 M\$
- Emprunts : 62,4 M\$
- Autres passifs : 22,7 M\$
- AVOIR : 113,59 M\$ décroissance de 0,6 %
- Capital social 89 K\$
- Excédents à répartir : 40,69 M\$
- Cumul des autres éléments du résultat global : 0 \$
- Réserves : 72,81 M\$
ÉTAT DU RÉSULTAT
Revenu net d'intérêts : 18,12 M\$
Autres revenus : 5,84 M\$
Dotations à la provision pour pertes de crédit : 166 k\$
Frais autres que d'intérêts : 7,66 M\$
Excédents d'opérations : 16,13 M\$ croissance de 8,2% (Excédents nets après ristournes aux membres : 785 k\$)

Madame Côté invite les membres à soumettre leurs questions ou commentaires concernant les résultats financiers.

Aucune question n'est soumise séance tenante.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), en dons et en commandites, Marie-Pier Gaudet invite les participants à visionner une courte capsule vidéo.

Présentation du solde du FADM

La Directrice générale procède à la présentation du solde du Fonds d'aide au développement du milieu, le FADM, au 31 décembre 2022 :

Le solde du FADM est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 221 000 \$ voté par les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Selon le tableau qui est présenté, un montant de 45 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022. Elle précise qu'en réalité c'est plutôt un montant de 115 475 \$ qui a été versé dans le milieu mais une modification dans la gestion du programme Créavenir notamment a permis la récupération de sommes qui viennent impactées d'un point de vue comptable le montant présenté. L'investissement de 45 000 \$ a permis une récupération d'impôt de 11 000 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 610 000 \$.

En ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2022, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Il est d'ailleurs nécessaire de converser un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle permet à la Caisse de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout s'assurant de bien répondre aux besoins de son milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs des membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense.

Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement ainsi qu'à la Politique d'investissement de la Caisse.

À ce sujet, la Directrice générale profite de l'occasion pour réitérer l'invitation qu'à lancée le Président un peu plus tôt lors de l'assemblée, soit d'inviter les organismes et partenaires du milieu à soumettre des projets porteurs pour la communauté afin de voir comment la Caisse pourrait les supporter.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de poursuivre, Marie-Pier Gaudet invite les membres à transmettre leurs questions via la boîte de dialogue.

Une question est soumise séance tenante par un membre :

Q : Quel montant a été versé à la Fondation Santé du Bas-St-François ?

R : Nous avons remis un montant lors du dernier souper-bénéfice. S'ajoute à cela un montant qui a été remis à la Coop de santé Shooner-Jauvin en 2020-2021 pour appuyer la mise en place de la mini-urgence.

Les membres peuvent avant la fin de l'assemblée générale envoyer leurs questions le cas échéant et la direction générale y répondra en fin de rencontre.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Adoption de résolutions spéciales

5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et au règlement intérieur de rotation

Le Président présente les modifications proposées par le conseil d'administration :

Il explique d'abord que, dans les dernières années, malgré nos efforts, le recrutement d'administrateurs au sein du conseil d'administration a représenté un défi. Nous avons vécu d'ailleurs quelques périodes avec des postes vacants. Devant cette réalité, le conseil d'administration a fait le choix de proposer à l'assemblée de diminuer de 13 à 12 le nombre d'administrateurs. Nous croyons que la diminution du nombre de sièges nous permettra de pallier à cet enjeu de recrutement tout en nous assurant de respecter les critères recherchés pour atteindre notre profil collectif, notamment en termes de compétences et de représentativité. Nous sommes aussi d'avis que nous serons ainsi plus efficaces et agiles comme conseil d'administration. Selon les autorités, un nombre minimal de 9 administrateurs est requis, ce qui fait en sorte que nous demeurons au-delà de cette norme. Je tiens également à vous rassurer qu'en modifiant aujourd'hui le règlement, tous les candidats éligibles à la présente élection pourront être élus.

Il explique également que le règlement de rotation quant à lui, est assez technique. Il consiste à établir la rotation des administrateurs afin qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement et à établir la durée des mandats.

Enfin, le Président présente la résolution spéciale à l'Assemblée :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse se compose de 13 administrateurs;

QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse 13 à 11 par abolitions de postes;

QUE dans une première résolution en date du 3 décembre 2022, il avait été décidé que les postes à abolir soient deux postes échéant le 31 décembre 2022;

QUE le 25 janvier dernier, la caisse a reçu dans les délais requis un avis de candidature respectant toutes les conditions, mais qu'elle n'avait pu en prendre connaissance du fait que le courriel avait été logé dans les courriels indésirables.

QUE le conseil d'administration désire modifier les termes de la résolution précédente afin de n'abolir qu'un seul poste à l'AGA 2023;

QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

Il est proposé :

1. que l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse soit modifié de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 13 à 12, le poste aboli étant un poste échéant le 31 décembre 2022;
2. que le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse soit modifié de la façon suivante :

Le remplacement des administrateurs se fera désormais selon le cycle suivant, de manière à ce qu'un tiers de ces membres soit remplacé, à une unité près, chaque année:

	31-12-2023 (AGA 2024)	31-12-2024 (AGA 2025)	31-12-2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs sortants	4	4	4

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les 3 ans.

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs et la durée de leur mandat est de 3 ans.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de la présente assemblée.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faire par (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu :

D'ADOPTER la proposition de la résolution spéciale concernant les modifications à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse ainsi qu'au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs.

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant de poursuivre, Marie-Pier Gaudet invite les membres à visionner une courte vidéo sur la ristourne.

Proposition en vue de la votation

Marie-Pier Gaudet informe les participants que la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo et est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Le Président précise ensuite à tous les membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Le Président rappelle, comme il a été présenté un peu plus tôt, que les excédents de la Caisse se chiffrent à 785 000 \$ et cède la parole à la Directrice générale pour la présentation de la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	785 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	39 863 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	34 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	8 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	40 690 k\$
Affectation au FADM	(219) k\$
Affectation à la RRE	(7 275) k\$
Affectation à la réserve générale	(33 196) k\$
Solde des excédents à répartir	0

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022	218 568 \$	Fonds d'aide au développement du milieu
	1 558 185 \$	Ristournes aux membres

... 2

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ³	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN \$
Comptes		232 k\$
Épargne et placements		192 k\$
Fonds	0,58 \$	113 k\$
Prêts et marges de crédit		479 k\$
RISTOURNE ASSURANCES⁴	23 \$ /1 000 \$ de prime	170 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴	0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets	91 k\$
RISTOURNE PRODUITS⁴	Montant de 50 \$⁵	257 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴	Montant de 23 \$ /1 000 \$ d'honoraires et de commissions	23 k\$

Aucune question n'est soulevée en regard de cette recommandation.

Conséquemment, le Président informe les membres que **(retiré) propose la recommandation de versements et qu'elle est appuyée par (retiré).**

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussion à l'assemblée.

5.3. Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Marie-Pier Gaudet précise les rôles des officiers pour la période d'élection.

En tant que Président du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, François Lefebvre agira comme président d'élection. Maryse McMahon agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, Stéfanie O'Bomsawin Gauthier, présidente du comité de mise en candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi :

« Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante:

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels.

Considérant l'adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et au règlement intérieur de rotation, pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'appel de candidatures 2023, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
Expérience membres et clients, Gestion d'entreprise et Développement durable;
- 4 femmes et 1 homme pour atteindre la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans et 2 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant le secteur de la Fabrication, du Commerce de détail, et du Transport et entreposage.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Maxime Belletête;
- Manon Gélinas;
- Jacques Morand ;
- Alain Poulin.

5.3.3. Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, un officier d'élection procède à la présentation de chacune des personnes candidates.

Maryse McMahon présente brièvement les candidats.

5.3.4. Élection par acclamation

Au total, le président d'élection explique que le conseil d'administration avait 4 postes à pourvoir et que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler.

Conséquemment, Il déclare élus immédiatement aux postes de membres du conseil d'administration:

- Maxime Belletête;
- Manon Gélinas;
- Jacques Morand;
- Alain Poulin.

Les administrateurs élus sont félicités.

5.4.- PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Marie-Pier Gaudet félicite les élus et fait part des précisions pour la période de vote.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

Enfin, elle explique aux membres comment voter sur AccèsD.

Elle informe les membres de la nouvelle possibilité d'utiliser la borne de votation aux différents centres de services de la Caisse selon nos heures d'ouverture.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Marie-Pier Gaudet explique que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le vendredi 7 avril 2023. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats et levée de l'assemblée

Monsieur François Lefebvre explique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les résultats du vote seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée générale annuelle.

Enfin, il précise que bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour eux et la communauté, un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6.- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Avant de procéder aux remerciements d'usage, le Président profite de l'occasion pour remercier Jeannine Chartrand, Dominique Doyon, René Vouligny et Samuel Dubuc, qui ont terminé récemment leur mandat au conseil d'administration.

À titre posthume, un hommage est rendu à madame Lise Descheneaux, administratrice, qui nous a quitté en cours d'année 2022.

Au nom du conseil d'administration, il remercie les participants de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers les administrateurs et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Nicolet !

Finalement, il remercie ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

7.- PUBLICATION DES RÉSULTATS APRÈS LA PÉRIODE DE VOTATION DE 4 JOURS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Nombre de votes pour la répartition des excédents : 439

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,76 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est **adoptée**.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 10 avril 2023 à 11 h 40.

François Lefebvre, Président

Maryse McMahan, Secrétaire